



Notice explicative du projet N°5.5

Aménagements autour de la voie verte des Bois Francs par la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre

Fiche-dispositif N°5 : promotion des espaces ruraux et du tourisme rural dans un objectif de développement durable

Comité de Programmation du 17 octobre 2011

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Dans le cadre du schéma départemental et régional des vélo-routes et voies vertes, la voie verte dite « des Bois Francs » a été aménagée. Cet itinéraire s'inscrit dans le projet de Véloroute en vallée d'Avre qui valorisera la thématique d'ancienne frontière franco-normande (vestiges médiévaux du Duché de Normandie) et contribuera à la réalisation d'une boucle dans le sud du département.

Les travaux de la voie verte des Bois Francs, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général de l'Eure, ont permis la création d'un itinéraire « en site propre ». Celui-ci emprunte les chemins communaux de Verneuil-sur-Avre, Pullay jusqu'aux Barils sur une distance de 8,5 km.

Un revêtement en enrobé a été réalisé afin de permettre l'accès aux cyclistes, aux familles avec poussettes, aux personnes à mobilité réduite mais aussi au public en rollers et à pied.

Dès la définition de ce projet de voie verte, il avait été convenu que l'aménagement des haltes de repos serait effectué par la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre. Elle a également en charge l'entretien de l'itinéraire, sa promotion et son animation¹.

De plus, soucieuse de maximiser les retombées touristiques de la voie verte, la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre a prévu, en concertation avec la ville de Verneuil-sur-Avre, de relier la voie verte au centre-ville par une liaison douce (création de pistes et de bandes cyclables). En effet, l'aménagement réalisé jusqu'alors par le Conseil général de l'Eure s'arrête à l'entrée de la ville de Verneuil-sur-Avre, et il n'existait pas d'accès facilité pour rejoindre le centre-ville.

➤ **Objectifs du projet :**

- Renforcer l'attractivité touristique de la voie verte des Bois Francs
- Inciter à la découverte des patrimoines naturels et architecturaux locaux
- Améliorer le niveau d'équipement de ce parcours et le relier au centre-ville de Verneuil-sur-Avre

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Public familial - Touristes et habitants du territoire

¹ Cf. dossier n°5.4 : Promotion touristique de la voie verte Verneuil / Les Barils à l'occasion de la « Fête de la voie verte » par la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre

➤ Contenu :

Les aménagements autour de la voie verte des Bois Francs portent sur deux opérations :

▪ L'aménagement d'une liaison reliant la voie verte et le centre de Verneuil-sur-Avre

- Création d'une piste cyclable entre le départ de la voie verte et les portes de Verneuil-sur-Avre. La circulation s'y effectuera en double sens. Des passages surbaissés seront créés afin d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Création d'une bande cyclable permettant de visiter le centre-ville en effectuant un circuit en sens unique. Des marquages au sol ainsi qu'une signalétique verticale assureront la sécurisation de l'itinéraire vis-à-vis des automobilistes.

▪ L'aménagement de haltes repos

Les haltes repos comporteront des niveaux d'équipement différents selon leur localisation.

- Les aires de pique-nique pour une meilleure image et une utilisation plus agréable de la voie verte :
 - *La Maison des Barils – Les Barils* → 2 tables, 1 poubelle, 1 rack vélos double (capacité 12 vélos)
 - *La Chabotière – Pullay* → 1 table, 1 poubelle
 - *Rond d'Haumont – Pullay* → 2 bancs
 - *La Fauvelière – Pullay* → 1 poubelle
- Les stationnements vélos pour faciliter l'arrêt des cyclistes dans les lieux stratégiques (attrait touristique, commerces) :
 - *Face à l'Office de Tourisme, place de la Madeleine – Verneuil-sur-Avre* → 1 rack vélos double (capacité 12 vélos), 1 panneau d'information touristique comportant, sur une face, des éléments sur Verneuil-sur-Avre et, sur l'autre face, des éléments sur la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre (commerces, hébergements, équipements de loisirs, producteurs, itinéraires de randonnée, etc.)
Remarque : Les panneaux de signalisation (panneaux directionnels pour accéder à la voie verte et panneaux de jalonnement le long de l'itinéraire) sont en cours de pose par le Conseil général de l'Eure.
 - *Placette entre Espace Saint Laurent et Tour Grise – Verneuil-sur-Avre* → 2 racks vélos simples (capacités totale 12 vélos)
 - *Place Saint Jean – Verneuil-sur-Avre* → 1 rack vélos double (capacité 12 vélos)

Tous les équipements seront choisis de façon à respecter une homogénéité de forme et de couleur, entre eux et avec le mobilier urbain déjà en place dans le centre de Verneuil-sur-Avre.

➤ Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :

Janvier à juillet 2011 : définition des principes d'aménagement

Octobre 2011 : arrêt du projet en concertation avec la municipalité de Verneuil-sur-Avre

Novembre 2011 : début des travaux

Avril 2012 : fin des travaux

2. Localisation de l'opération

➤ Lieu de réalisation de l'opération :

Voie Verte des Bois Francs et Jonction avec le centre-ville de Verneuil-sur-Avre

➤ Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :

Principalement de la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre et de Center Parcs, voire du département de l'Eure et des communes limitrophes d'Eure-et-Loir dépendant du bassin de vie de Verneuil-sur-Avre

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre de kilomètres de liaison douce aménagés et équipés : 3 km en plus de la voie verte
2. Possibilités de stationnements-vélos créées sur le parcours : 4 lieux, 48 places de stationnement

➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

1. Nombre de commerces bénéficiant du passage d'usagers de la voie verte : 80% des commerces de Verneuil-sur-Avre
2. Nombre d'animations touristiques bénéficiant du passage d'usagers de la voie verte : 8

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Le projet a été élaboré en partenariat avec l'office de tourisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Ce dernier a réalisé la définition des besoins en équipements et a identifié les lieux d'implantation du mobilier. Les Communes des Barils, de Pullay et de Verneuil-sur-Avre ont également été étroitement associées à la définition du projet. Ceci afin de veiller au respect d'une certaine homogénéité dans le mobilier urbain et d'adapter le plan de circulation du centre de Verneuil-sur-Avre à la liaison douce.

Caractère pilote/Innovation :

L'aménagement de la liaison entre la voie verte et Verneuil-sur-Avre offre une alternative originale au « tout automobile ». Ce projet apporte une valeur ajoutée au centre de Verneuil-sur-Avre en améliorant son accessibilité et son cadre de vie.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

L'office de tourisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton pour le compte de la CCPV

- *Comment ?*

En réalisant un sondage auprès des usagers de la voie verte (285 personnes interrogées en 13h de présence de juillet à septembre 2010)

- *A quelle échelle ?*

A l'échelle de la voie verte des Bois Francs et en prenant exemple sur les autres aménagements de voies vertes dans le département de l'Eure

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Oui. Une présentation a été réalisée pour les élus en charge du tourisme à la Communauté de communes

Social :

Ce projet doit permettre de sécuriser et de faciliter l'accès à la voie verte pour les personnes valides et celles à mobilité réduite. La liaison de la voie verte avec le centre de Verneuil-sur-Avre incite les habitants et les résidents de Center Parcs à se côtoyer

Ecologie/Environnement :

Les matériaux ont été choisis pour leur durabilité et leur résistance aux intempéries. A travers ces aménagements, les modes de déplacements doux sont valorisés et leur pratique favorisée (ranges-vélos en centre-ville).

Economie :

Le projet doit permettre de drainer les usagers de la voie verte (ex : clients de Center Parcs) jusqu'au centre-ville pour faciliter les retombées économiques auprès des commerçants. La voie verte représente un atout pour l'attractivité touristique locale. La valoriser contribue d'une manière générale à dynamiser les activités liées au tourisme.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Bandes cyclables et signalisation routière	46 297,90
Mobiliers connexes (tables de pique-nique, poubelles, bancs, ranges-vélos, panneau d'information)	8 231,06
Coût prévisionnel du projet	54 528,96

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	24 538,03
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	24 538,03
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	29 990,93
Sous-total financements publics	54 528,96

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	54 528,96
---------------------------------------	------------------